


PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet du Pas-de-Calais

dossier n° PD 062 498 24 00026

date de dépôt : 25 juillet 2024

demandeur : EPF DE HAUTS DE
FRANCE, représenté par Madame
BARDY Catherine

pour : la démolition partielle de bâtiments
sur l'ancien site industriel
TREFIFLEUROPE

adresse terrain : Route de Loison, à Lens
(62300)

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Pas de Calais
Affaire suivie par :
Claudine HANQUEZ
03 74 41 74 00

CERTIFICAT DE PERMIS TACITE délivré par le Préfet

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;
Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2024-60-102 du 30 juillet 2024 accordant délégation de signature à M. Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
Vu la décision en date du 14 octobre 2024 n°62-2024-10-14-00001 portant subdélégation générale de signature de M. Edouard Gayet à ses collaborateurs ;

Le Préfet du département du Pas-de-Calais certifie que l'EPCI EPF DE HAUTS DE FRANCE est titulaire d'un permis de démolir enregistré sous le numéro PD 062 498 24 00026 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 25/10/2024.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à ARRAS, le 22 JAN. 2025


Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Observations:

Au regard des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement sur le bassin versant de la Haute Deûle, ce terrain se localise en zone de ruissellement.

Au regard de l'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation sur le territoire du bassin versant de La Souchez, une infime partie des bâtiments à détruire se situe en zone de faible accumulation.

Pièce jointe :

- Avis du Service Régional de l'Archéologie reçu à la DDTM le 03/09/2024